



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 116-01-2005(22-1) **ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Veillez prendre avis que le 23 février 2022 lors de la tenue d'une séance spéciale, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a présenté le projet de règlement 116-01-2005(22-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

Le projet de règlement vient modifier la rémunération actuelle du maire et du conseil municipal aux articles 1, 2 et 5 du règlement 116-01-2005(21-1) aux fins :

- De couvrir l'exercice financier de l'année 2022;
- De fixer le taux d'indexation de la rémunération des élus municipaux à 3,5%;
- De rétroagir au 1er janvier 2022;

	Rémunération actuelle 2021	Allocation de dépenses actuelles 2021	Allocation de dépenses prévues 2022
Maire	11 393,42 \$	5 696,83 \$	5 896,22 \$
Conseil municipal	3 797,97\$	1 898,86 \$	1 965,32 \$

Soyez avisé que le projet de règlement 116-2005(22-1) sera présenté pour adoption du conseil municipal, lors de la tenue de la séance ordinaire publique en présence et virtuelle du lundi 7 mars à 19h, à l'Hôtel de Ville, situé au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg;

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX

Anne Pouleur
Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe